



Etablissement public du musée national Picasso-Paris

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2015-03

**APPROBATION DE L'AVENANT N°8 AU MARCHÉ INITIAL DE REALISATION
DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'HOTEL SALE PAR L'ENTREPRISE
PRADEAU & MORIN**

Le Conseil d'administration,

Vu le décret n°2010-699 du 18 juin 2010 portant création de l'établissement public du musée national Picasso-Paris, et notamment son article 11-4,

Vu le décret du 6 juin 2014 portant nomination du président de l'Etablissement public du musée national Picasso - Paris - M. LE BON (Laurent) à compter du 13 juin 2014,

Vu le marché n°2011-4, notifié le 18 juillet 2011, ayant pour objet la réalisation des travaux de réaménagement de l'Hôtel Salé par l'entreprise Pradeau & Morin,

Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 23 mars 2015,

Adopte la délibération suivante :

Article unique

Approuve l'avenant n°8 au marché initial de réalisation des travaux de réaménagement de l'Hôtel Salé par l'entreprise Pradeau Morin, pour un montant de 240 786,58 €HT, soit 288 632,14 €TTC.

Fait à Paris, le 23 mars 2015.

Le président
Laurent LE BON

